




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21062-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.594**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Reine MERGER

**Politique Publique :** 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET :** RELATIONS INTERNATIONALES. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement touristique et des relations internationales organisés par la Ville d'Aix-en-Provence, il y a lieu de soutenir les associations œuvrant dans ces domaines privilégiés d'échanges par des subventions.

Au titre de l'année 2012, je vous propose donc d'encourager les structures suivantes, porteuses de projets intéressants.

#### **Le Théâtre du Manguier**

Cette compagnie organise la 6<sup>ème</sup> édition du festival franco-malgache, sous forme de biennale, intitulée « ANDAFY 2012, ...île... était une fois Madagascar en Pays d'Aix », les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochains. Cet événement a pour objectif de faire connaître la singularité et la richesse de la culture malgache à un large public et permet d'accueillir tous les deux ans des artistes, auteurs, poètes, musiciens, comédiens. Il invite, en outre, le public scolaire avec lequel la compagnie travaille, lui offrant la possibilité de s'impliquer dans la production d'un travail artistique sur Madagascar.

#### **Fontaine Obscure**

L'association dont l'objet est de promouvoir la photographie auprès d'un large public a participé, en 2012, en lien avec l'Alliance Française, à une exposition de quatre photographes lors de la semaine de la francophonie, qui s'est tenue à Pécs en Hongrie, en mars 2012. En outre, Fontaine Obscure organise chaque année en octobre, un festival « Regards croisés » en invitant de grands photographes étrangers, avec en miroir, des photographes de Provence qui travaillent sur le même thème.

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2010</i>	<i>Subvention 2011</i>	<i>Subvention proposée Pour l'année 2012 (subvention exceptionnelle)</i>
<b>Théâtre du Manguier</b>	2 000 €	0 €	2 000 €
<b>Fontaine Obscure</b>	800 €	500 €	2 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 11 avril 2012.

A cet effet, je vous demande, me chers collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement de subventions exceptionnelles aux associations précitées pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, au titre de l'année 2012
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire **92048 6745 1440** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée aux relations internationales à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectif existante entre l'association Théâtre du Manguier et la Ville, ci-joint.

**2012.594 - RELATIONS INTERNATIONALES. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2012-2014 VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Entre :**

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et,

L'association dénommée «Théâtre du Manguier », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé quartier maruèges – Ancienne Route des Alpes, à 13100 Aix enProvence, représentée par son président en exercice, désignée sous le terme «**l'Association**»  
d'autre part,

## **PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 20 février 2012 n°2012-218, adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 8 000 €.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire exceptionnelle de 2 000 € pour sa participation à la Fête de l'Europe 2012 .

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1**

L'article **4** de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la ville s'élèvera pour l'exercice 2012 à 8 000 € + 2 000 € soit 10 000 €

Le montant de la subvention exceptionnelle de 2 000 € sera versé en une seule fois après le vote du conseil Municipal».

## **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville  
(Date et signature)

Pour l'Association  
(cachet et signature)